

**1 REGLES**

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV 2021-2024),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et heure légale du lever du soleil,
- 1.4 Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) 2020-2021 catégorie 3.
- 1.5 Les règles de la jauge classique (JCH, gréement Marconi et Aurique et cotres-pilotes), OSIRIS, Muscadet, Cornish Crabber et Shrimper, et autres séries représentées par un minimum de 5 voiliers.

**2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1 Les IC seront disponibles après 12H00 le 1er Mars 2023 au secrétariat de la SNBSM (Quai Bajoyer)<sup>2</sup>. L'annexe parcours des IC pourra être mise à jour jusqu'à 9h00, le jour de la régates pour tenir compte des conditions météo.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles à la même date en version électronique à l'adresse suivante [www.snbsm.com](http://www.snbsm.com)

**3 COMMUNICATION**

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse [www.snbsm.com](http://www.snbsm.com),

**4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

Les bateaux admis à courir sont des **MONOCOQUES** dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **IRC** : Les bateaux habitables de la jauge IRC, avec équipement de navigation > 6 Milles nautiques, radeau de survie et réserve de carburant suffisante pour rejoindre l'arrivée.
- **OSIRIS 1** : Les bateaux habitables de la jauge OSIRIS ayant un rating > 21, avec équipement de navigation > 6 Milles nautiques, radeau de survie et réserve de carburant suffisante pour rejoindre l'arrivée.
- **SPORT BOAT** : Les bateaux habitables de la jauge OSIRIS groupe L (sport boat) avec équipement jusqu'à 6 milles nautiques et réserve de carburant suffisante pour rejoindre l'arrivée.
- **OSIRIS 2** : Les bateaux habitables d'un rating > 12 et < 21 avec équipement jusqu'à 6 milles nautiques et réserve de carburant suffisante pour rejoindre l'arrivée.
- **OSIRIS 3** : Les bateaux habitables de la jauge Osiris d'un rating < =12 dont les bateaux de la classe des MUSCADETS, avec équipement jusqu'à 6 milles nautiques et réserve de carburant suffisante pour rejoindre l'arrivée.

Parcours proposés :

- Les bateaux **IRC** et **OSIRIS 1** courront sur des parcours de type Grand côtiers
- Les bateaux **SPORT BOAT** courront sur des parcours construits de type Banane
- Les bateaux **OSIRIS2** courront sur des parcours côtiers < 6 milles nautique d'un abri s'ils présentent une flotte de plus de 5 bateaux.
- Les bateaux **OSIRIS3** courront sur des parcours "petits côtiers" < 6 milles nautique d'un abri s'ils présentent une flotte de plus de 5 bateaux.

**Si les nombre de bateaux présents en OSIRIS2 OSIRIS3 est < 6 bateaux, ils courront sur des parcours construits de type Bananes 5 (Voir Annexe parcours)**

#### 4.3 Documents exigibles à l'inscription :

##### 4.3.1 Pour chaque membre de l'équipage :

- a) La licence Club FFVoile temporaire ou annuelle portant mention « pratiquant », ou « compétition »,
- b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
  - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

##### 4.3.2 Pour le bateau :

Le certificat de jauge ou de rating (IRC, Osiris, ou de classe) en cours de validité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à SNBSM - Quai du Bajoyer - 35400 – Saint-Malo

4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur le site internet [www.snbsm.com](http://www.snbsm.com)

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, le dossier d'inscription devra comporter :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli, et les droits d'inscription acquittés.
- Une liste d'équipage avec numéros de licence (Présentation des licences FFV 2022 -annuelles ou temporaires-
- Pour les équipiers nés après le 4 Mars 2005, une autorisation parentale.
- Copie du certificat de jauge 2022 du voilier (JCH et OSIRIS) et attestation 2022 d'appartenance du voilier à une classe monotype ou classique pour les autres bateaux.

4.7 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : Majoration après le 15 Juillet (voir ci-dessous)

## 5 DROITS A PAYER

### 5.1 Les droits d'inscription sont les suivants

**30 € par manche**

**20 € par manche (Adhérents propriétaires SNBSM)**

## 6 PUBLICITE

## 7 PROGRAMME TYPE (\*)

- **Fin des inscriptions : la veille de la régata à Minuit,**
- **à partir 8H30 : Accueil à l'Atterrage, café et croissants, signature des déclarations de partance,**
- **à 9h00 : Briefing des concurrents,**
- **à 11h00 : 1<sup>er</sup> signal d'Avertissement pour toutes les séries (adaptable en fonction des marées),**
- **à 17h00 : fin de l'épreuve (au plus tard),**
- **à suivre : résultats de la journée et pot de l'amitié à l'Atterrage**

*(\*) Les horaires sont indicatifs et seront précisés dans les instructions de course.*

## 8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

8.2 Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement,

8.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

## 9 LIEU

9.1 L'Annexe à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve..

## 10 LES PARCOURS :

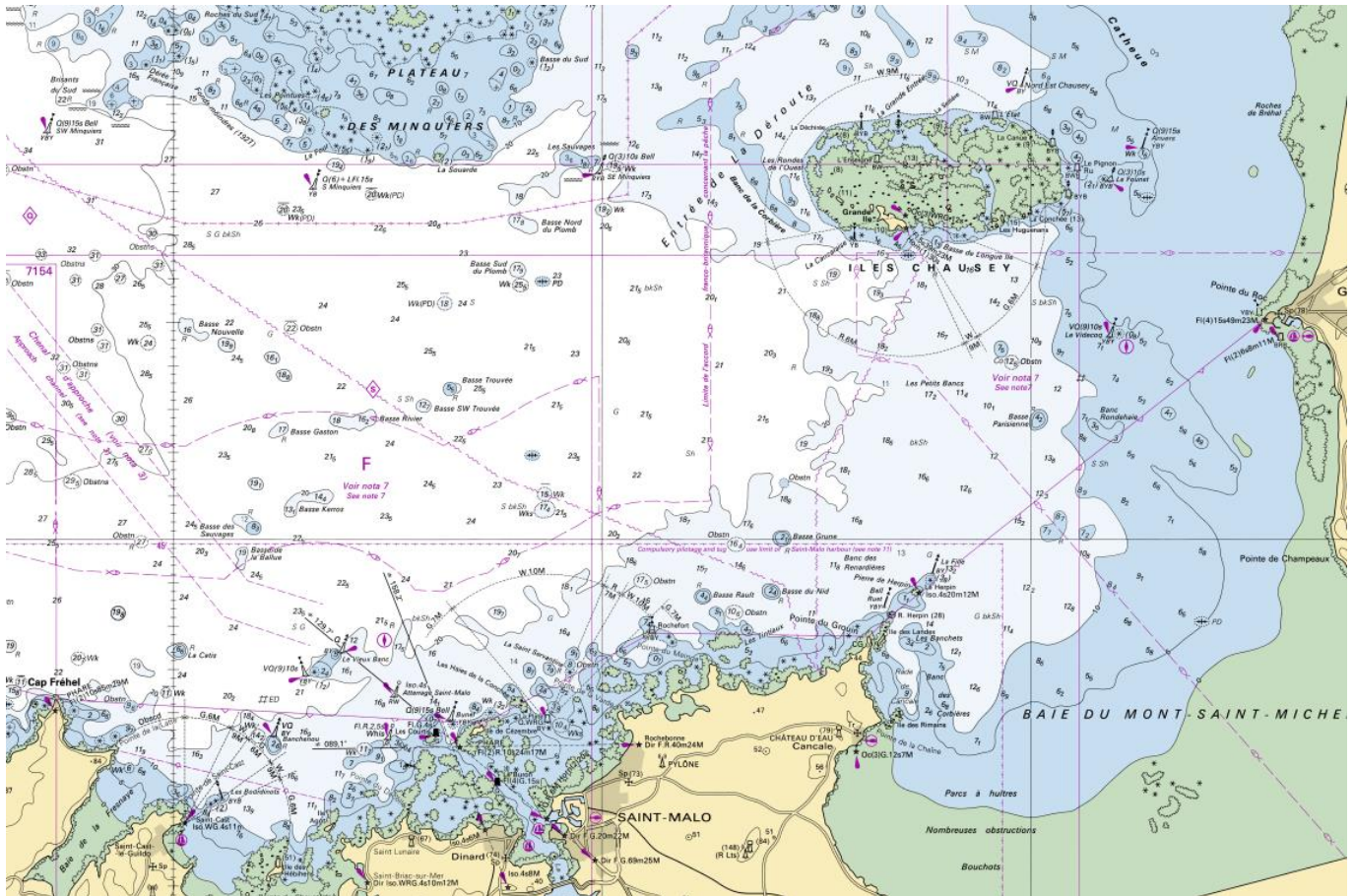
Les parcours proposés seront des parcours côtiers ou construits. Ils seront précisés dans les IC.

## 11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.



# ANNEXE ZONE DE COURSE



## Marées à Saint-Malo (sources SHOM)

Samedi 4 mars 2023			Samedi 18 mars 2023			Samedi 1 avril 2023					
	Heure	Hauteur	Coefficient		Heure	Hauteur	Coefficient		Heure	Hauteur	Coefficient
	PM 05:28	9.69	52		PM 04:09	9.39	51		PM 05:05	8.59	36
	BM 12:18	3.58	---		BM 10:54	3.66	---		BM 11:55	4.61	---
	PM 17:58	9.96	58		PM 16:51	9.83	61		PM 17:47	8.96	42
	---	---	---		BM 23:33	3.43	---		---	---	---